



# COP28: QUELS IMPACTS POUR QUELS OBJECTIFS?

*Les engagements pris lors de la COP28 de  
Dubai en décembre 2023 relèvent-ils d'un  
enjeu climatique ou énergétique?*

# A PROPOS

*Le Cercle Orion est un forum politique et d'influence créé par Alexandre MANCINO en janvier 2017 et situé au croisement du SAVOIR et du POUVOIR.*

*Sa raison d'être consiste à réunir et promouvoir une nouvelle génération de décideurs libres et audacieux, soucieux de réfléchir aux grands sujets structurants du monde contemporain et d'y apporter des solutions innovantes et impactantes selon un langage de vérité.*

*Le but du Cercle Orion est d'être acteur du débat public en contribuant à la compréhension des enjeux et transformations du XXI<sup>e</sup> siècle, ancré dans des valeurs fortes d'orientation libérale-républicaine. Son fil conducteur passe par un questionnement permanent sur la responsabilité des élites dirigeantes au XXI<sup>e</sup> siècle, sur leur leadership face aux grands bouleversements du monde et sur les qualités qu'elles doivent adopter pour s'adapter aux défis de l'époque contemporaine.*

*Il s'organise autour d'un Pôle Études - à travers une activité de Recherche & Prospective différenciante par le fond et par la méthode - et d'un Pôle Influence - à travers des rencontres de très haute qualité avec des décideurs publics ou privés.*

*Pour plus d'informations, veuillez consulter : [www.cercleorion.com](http://www.cercleorion.com)*

*La Revue - Vision Orion est un format original qui paraît trimestriellement et qui se distingue des Initiatives de recherche par le traitement d'un sujet « signature Orion » sur lequel le think-tank prend position pour alerter ou mettre en avant un sujet qu'il considère comme stratégique dans l'époque contemporaine. Formant des « pièces de doctrine » de haut niveau, elles incarnent bout à bout la vision du Cercle Orion, fidèles à son ethos transgressif et libre en adoptant une démarche volontairement non conformiste et un ton irrévérencieux assumé.*

*Revue est volontairement en décalage avec les analyses classiques des Initiatives qui nécessitent une réflexion de longue durée.*

*Ce format autonome singularise le Cercle Orion des autres clubs de réflexion et traduit son essence « politique » et « militante » sur certaines problématiques de société s'inscrivant dans l'esprit des grandes revues intellectuelles, adaptées à l'ère immatérielle*

# SOMMAIRE

## Dossier

*Les engagements pris lors de la COP28 de Dubaï en décembre 2023 relèvent-ils d'un enjeu climatique ou énergétique?*

- 4** L'Edito du Président  
*par Alexandre MANCINO*
  
- 5** L'Edito du Directeur des Publications  
*par Jonathan GALBRUN*
  
- 6** COP28 et planification écologique : Quelles répercussions pour le droit au sein de l'Union Européenne ?  
*par Gabriel GERVAIS*
  
- 11** La COP28: Quelles conséquences pour la France?  
Entre opportunités et défis.  
*par Xavier DE CILIA*

# L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

PAR ALEXANDRE MANCINO



Dans un monde où les grands enjeux stratégiques sont entremêlés et où la compétition globale se joue dans l'affrontement de multiples blocs d'influence portant des thèses politiques et éthiques antagonistes, l'écologie est un sujet susceptible de rassembler autour de la table la totalité des Etats et des acteurs de la société civile.

En effet, depuis le Rapport Brundtland (1987), les *Conferences of the Parties* (COP) ont été le théâtre de décisions majeures, notamment à Paris en 2015. La COP28 qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre dernier à Dubaï (Emirats Arabes Unis) a montré qu'il était possible de mettre en avant des solutions innovantes pour répondre aux enjeux inscrits dans les questions écologiques.

Dans un contexte marqué par le retour des tensions militaires, avec la guerre en Ukraine et au Proche-Orient, ainsi que par des rivalités économiques et des tensions sur les approvisionnements stratégiques, l'énergie est le sujet majeur de l'écologie en ce début de XXIème siècle. Innovations incrémentales ou de rupture pour produire, stocker ou distribuer l'énergie, ou bien débats sur l'énergie nucléaire, là résident quantité d'opportunités pour la croissance économique responsable de nos démocraties.

Notre revue trimestrielle vise à promouvoir la vision politique du Cercle Orion sur un ton libre et décomplexé. A rebours des excès rhétoriques de certains esprits déconnectés prônant la décroissance ou la chasse à la production de valeur, le Cercle Orion s'inscrit dans une vision de l'écologie ancrée dans le réel du monde politique et économique.

Nous nous attachons, dans une démarche constructive, à formuler les propositions à même de répondre aux enjeux ainsi dégagés. Ce numéro n'échappe pas à la règle puisqu'il offre des propositions argumentées, notamment en matière de régulation financière, en faveur d'incitations à la décarbonation ainsi que d'investissements responsables. Le lecteur curieux de la construction d'un capitalisme responsable ou le chef d'entreprise qui s'interroge sur les perspectives à long terme dans son secteur d'activité pourront y trouver des pistes pour être acteurs du tournant écologique dans le cadre d'une société de croissance.

Je vous en souhaite bonne lecture !



# L'ÉDITO DU DIRECTEUR DES PUBLICATIONS

Alors que la COP28 de 2023 se tenait au Moyen-Orient, berceau et symbole de la production d'énergie fossile mondiale, le président du sommet n'est autre que le Sultan Al-Jaber, également PDG du géant pétrolier Andoc ce qui a pu susciter quelques polémiques.

En effet, derrière l'enjeu de la décarbonation du système économique à l'échelle mondiale et de la lutte contre le réchauffement climatique, se cache l'enjeu géostratégique de mettre fin à l'oligopole capable de fournir des énergies fossiles au reste du monde.

Les sanctions en Russie depuis 2022 et les tensions au proche Orient qui prennent un tournant supplémentaire entre l'Iran et Israël, viennent accélérer cette nécessité pour les puissances occidentales telle que l'Europe de s'émanciper de cette subordination de fait sur la question vital de l'énergie.

Alors que l'Europe, à l'image de la France, avait en son sein la capacité d'investir massivement de le développement de l'énergie nucléaire ces dernières années, le "non-alignement" presque structurel des différents pays européens a abouti à une autre voie, laissant un vide stratégique en la matière.

En effet, la politique énergétique menée actuellement par l'Union se fonde sur la stratégie pour l'union de l'énergie publiée en février 2015, destinée à mettre en place une union de l'énergie afin de garantir aux foyers et aux entreprises de l'Union un approvisionnement énergétique sûr, durable, compétitif et à des prix abordables. Les objectifs actuels de l'Union en matière d'énergie à l'horizon 2030 se présentent comme suit:

- une augmentation à 42,5 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, l'objectif étant d'atteindre 45 %;
- une réduction de 11,7 % de la consommation d'énergie primaire (indicative) et finale par rapport aux projections de 2020 correspondant au maximum, respectivement, à 992,5 et à 763 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep);
- l'interconnexion d'au moins 15 % des réseaux d'électricité de l'Union.

Jonathan GALBRUN  
*Directeur des Publications du Cercle Orion*



# COP 28 ET PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE: QUELLES RÉPERCUSSIONS POUR LE DROIT AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ?

*par Gabriel GERVAIS*



## Introduction

Lors de la COP 28, l'UE (Union Européenne) s'est engagée à tripler ses capacités en énergie renouvelable d'ici 2030, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 43% par rapport à 1990 d'ici 2030 et d'atteindre une pleine neutralité carbone d'ici 2050 pour l'ensemble de son économie. Cette conférence s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï, alors que les objectifs des accords de Paris de réduction du réchauffement climatique semblaient compromis. Les divergences entre les économies avancées et les pays « Sud Globaux », la guerre en Ukraine ainsi que l'inflation rendent plus difficile le maintien des températures enregistrées au sol en-dessous de +1,5°C par rapport à la période pré-industrielle.

### 1/ L'incorporation des engagements pris lors de la COP 28 dans la planification écologique de l'Union Européenne

Au niveau de l'ordre juridique européen, la transposition en droit européen des engagements de la COP 28 pris par l'Union Européenne suit un parcours tripartite. Il revient à la Commission européenne de proposer de nouvelles dispositions législatives alignées (nouveaux textes, amendement de textes existants) avec ces engagements. Il revient ensuite au Conseil de l'Union européenne (UE) et au Parlement européen d'accepter dans les mêmes termes ces propositions amendées ou non.

Le texte final peut prendre trois formes : le règlement, la directive et la décision. Le règlement européen est uniformément applicable dans tous les États-membres. Une directive européenne nécessite une transposition dans le droit national des États-membres. Et les parlements nationaux peuvent adapter cette directive au regard de leurs spécificités nationales. Une décision européenne s'adresse à un destinataire précis. Elle a force obligatoire sans pouvoir être modifiée ex post. L'article 191 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) attribue à l'UE des compétences pour agir en matière de protection de l'environnement. A cet effet, le Pacte Vert sert de boussole stratégique à l'UE dans sa neutralité carbone d'ici 2050. Les engagements de la COP28 peuvent s'intégrer pleinement dans ce cadre. Ainsi, la Loi Européenne sur le Climat inscrit cet objectif de neutralité carbone dans la législation européenne.



Premièrement, la loi européenne sur le climat a été modifiée dans l'immédiat de la COP 28. Elle intègre les engagements en matière de limitation des gaz à effet de serre et de décarbonation pris fin 2023.

Deuxièmement, début 2024, la directive sur les énergies renouvelables fut également modifiée. Cette modification inscrit dans le droit l'engagement de tripler la capacité de l'UE en énergies renouvelables (éolien, solaire, nucléaire inclus) avant 2030.

Troisièmement, l'UE a souhaité durcir les lignes directrices discutées lors de la COP 28. La directive sur l'efficacité énergétique fut ainsi actualisée en 2024. Cette modification double les taux imposés en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030.

De plus, le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) a été mis à jour fin 2023. En réduisant les quotas carbone disponibles sur le marché, cette modification vise à tarir ce dernier de manière structurelle sur le marché européen d'ici 2050. En rendant mécaniquement les possibilités d'émissions de CO<sub>2</sub> de plus en plus rares et onéreuses, l'ambition est de forcer les entreprises européennes d'avoir un bilan carbone neutre. Cette réforme du SEQUE rejoint l'objectif de mi-parcours de neutralité carbone du paquet "Fit for 55". Dans le contexte de la COP 28, ce paquet législatif adopté dans l'intervalle 2023-2024 a en effet inscrit dans le droit l'objectif de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030.



## **2/ Des résistances déjà anticipables quant à l'application européenne des engagements pris lors de la COP 28**

L'incorporation des engagements européens pris lors de la COP 28 pose de nombreux défis à l'approche des élections européennes de juin 2024. En effet, depuis la fin de la pandémie de COVID19, les agriculteurs se mobilisent contre les dispositions du Green Deal et contre tout approfondissement des normes coercitives en matière de transition énergétique. La planification écologique européenne suscite les inquiétudes des PME et des industriels européens en raison du coût économique (entre 0,5% et 2% du PIB de l'Union Européenne selon EY Avocats) d'une réglementation extra-financière plus sévère et plus poussée que dans le reste des membres de l'OMC.

A titre d'exemple, l'UE se distingue par une inflation normative inédite pour rendre possible les objectifs qu'elle s'est fixée depuis la COP21 dans son droit propre.

L'acceptabilité et la réception par les acteurs économiques de la réglementation européenne en matière de finance durable peut offrir des signaux faibles quant à la faisabilité des engagements pris lors de la COP28 et inscrits dans le droit l'UE. La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) exige que les entreprises produisent et divulguent des informations détaillées sur l'impact environnemental de leurs activités et sur comment les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) affectent leur performance.

Les grandes entreprises et les entreprises cotées l'appliquent depuis le 1er janvier 2024. Les PME y seront assujetties en 2026. Dans le même élan, la directive sur le devoir de vigilance (CSDDD ou CS3D) est davantage critiquée que la CSRD en matière de planification financière de la neutralité carbone. En effet, proposée en 2022 et possiblement adoptée en 2024, elle obligerait les entreprises assujetties à prendre des mesures de réduction de leur impact carbone sur l'ensemble de leurs chaînes de valeur mondiales, majoritairement situées en Asie.

## Conclusion

Le rapport DRAGHI sur la compétitivité de l'Europe, attendu après les élections européennes de juin 2024, pointe une stratégie européenne tendant à opposer croissance de long-terme et planification écologique. Cette approche axée uniquement sur la réglementation est selon lui dommageable. Car elle met les fins extra-financières avant les moyens financiers. De fait, la rigidité réglementaire européenne nuit non seulement à la compétitivité mais également à l'innovation et à l'investissement dans les « climate techs » essentielles pour réaliser les engagements pris lors de la COP 28.

Outre l'adoption de la stratégie réglementaire "un pour un", Mario DRAGHI estime que pour répondre au besoin immédiat de financement de l'UE de 500 milliards d'euros destiné à la transition énergétique, il ne suffira pas uniquement de recourir à un nouvel emprunt mutualisé par les pays européens. Comme Philippe AGHION, il souligne également l'importance cruciale de mobiliser l'épargne privée vers des investissements verts pour compléter ce financement.





## Recommandations

- **Une directive pour l'investissement dans les technologies vertes** introduirait des incitations fiscales spécifiques sur modèle de l'Inflation Reduction Act de l'administration Biden. Elle proposerait un crédit d'impôt généralisé avec sur un seuil maximal européen. Elle pourrait permettre aux entreprises européennes d'allouer plus de x% de leur chiffre d'affaires annuel en recherche et développement (R&D) pour des technologies vertes. Les parlements nationaux auraient la possibilité de fixer ce x% au regard du seuil maximal européen.
- **Un règlement sur l'étude d'impact des réglementations extra-financières et sur la réduction des quotas d'émission carbone** obligerait, comme préalable à tout nouveau texte portant sur cette matière, une analyse coûts-bénéfices-risques approfondie par secteurs économiques, dans le temps et par taille d'entreprise. En s'appuyant sur le concours des régions, un fonds européen pourrait être créé pour fournir des subventions, des prêts à faible intérêt et des conseils techniques, pour faciliter la transition décarbonée des secteurs et des entités les plus lésés à court-terme.
- **Une directive sur une pause réglementaire en matière environnementale et extra-financière** permettrait à l'UE d'engager une révolution dans sa stratégie réglementaire en s'orientant vers une approche dite "un pour un". Cette pause réglementaire de 1 à 3 ans maximum permettrait de réaliser un "competitive check" également sur la réglementation existante, afin de la

réajuster secteur économique par secteur économique par souci de compétitivité-prix et de compétitivité-hors-prix. Cette directive pourrait également mettre en place des exemptions totales ou partielles sur l'application de nouvelles normes environnementales aux secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'aérospatial, la santé, la défense ou le numérique.

### **Un paquet législatif européen pour créer une agence dédiée à l'investissement public-privé dans la transition écologique**

serait envisageable en s'inspirant des recommandations de Philippe AGHION. Cet économiste propose de créer une agence européenne sur modèle de la DARPA pour financer des investissements innovants notamment verts à l'échelle de tout le continent, avec en contrepartie de 1 euro de fonds européen investi, 1 euro d'épargne et de fonds privés également investi. Cela nécessiterait l'adoption d'un règlement européen spécifique sur la nature et le fonctionnement de l'agence. En matière de dotation dans la durée de fonds européen vers l'agence, il serait opportun d'ajouter des dispositions spécifiques dans le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) de l'UE.

Des fonds et programmes européens existants comme Horizon Europe devraient être réorientés dans cette agence européenne. Enfin, l'amélioration des réglementations existantes sur les fonds d'investissement, notamment en ajustant les règles des fonds européens de capital risque (EuVECA) ou de la directive sur les marchés d'Instruments financiers (MiFID II), pourrait faciliter l'attrait de l'épargne privé pour ce véhicule d'investissement public-privé européen.



VISION ORION

**LA COP28: QUELLES  
CONSÉQUENCES POUR LA FRANCE?  
ENTRE OPPORTUNITÉS ET DÉFIS.**

*par Xavier DE CILIA*





## Introduction

Organisée par le Qatar, la 28e Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP28) s'est tenue à Dubaï du 30 novembre au 13 décembre 2023. Un temps fort des négociations climatiques afin de dresser le premier bilan mondial des engagements (Global Stocktake) pris par les États lors de la COP21.

Les Etats participants ont approuvé un texte appelant à abandonner progressivement les combustibles fossiles pour lutter contre le changement climatique. Les deux prochaines années seront cruciales. Lors de la COP 29, les gouvernements devront établir un nouvel objectif de financement du climat, reflétant l'ampleur et l'urgence du défi climatique. Lors de la COP 30, ils devront définir de nouvelles contributions déterminées au niveau national (NDC) qui s'appliqueront à l'ensemble de leurs économies, couvrant tous les gaz à effet de serre et alignées sur la limite de température de 1,5 °C définies dans les Accords de Paris sur le climat, signés en 2015.

Dès lors, on peut s'interroger sur les perspectives et défis pour la France de ces objectifs auxquels elle s'est engagée comme Etat signataire.

## 1/ Quelles perspectives pour la France:

Trois pistes de réflexion, toutes liées entre elles, peuvent être brièvement explorées pour notre pays : en tant qu'acteur géopolitique mondial, en tant que puissance industrielle souveraine et en tant qu'investisseur financier de la décarbonation.

### La France, acteur géopolitique mondial :

Il est utile de rappeler deux données capitales pour saisir la place de la France dans la pollution mondiale : La France ne compte que pour 0.9% de l'émission totale de CO2 dans le monde et 54% de cette pollution vient d'importations. La France est donc un petit acteur dans la pollution mondiale, presque négligeable.

En revanche, la France dispose du deuxième espace maritime mondial et de territoires disposés sur tous les fuseaux horaires de la planète, dispose d'un siège de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU (comme les Etats-Unis, la Russie et la Chine). Si elle n'est donc pas un acteur majeur de la « géopolitique de la pollution », elle en est un de la géopolitique classique. Elle a donc un rôle actif à jouer en ce domaine.

### La France, puissance industrielle souveraine

⋮

La COP28 s'est concentrée sur la sortie des énergies fossiles, soit pétrole et gaz. Or, la France ne dispose pas de gisements pétroliers et gaziers significatifs. Elle doit donc importer ses matières premières, source de la majorité de la pollution, comme précédemment rappelé.



La sortie des énergies fossiles peut être un formidable vecteur de réindustrialisation et de renforcement de la puissance française.

En premier lieu, la lutte contre les émissions de CO2 a rappelé que l'énergie nucléaire, un traditionnel point fort de l'industrie française, pouvait être un réel avantage. Energie maîtrisée, gage d'indépendance et de souveraineté nationales, mais qui réclame un minerai qui doit tout de même être importé.

En second lieu, une cartographie renouvelée du sous-sol, de la métropole, comme des fonds marins sous souveraineté nationale (par exemple pour les nodules polymétalliques[1]), peut significativement relancer une industrie de pointe, autour de recherche fondamentale et de recherche appliquée, porteuse de brevets, d'emplois et de valeur ajoutée.

A titre d'exemple, deux projets de mines de lithium, dans l'Allier et en Alsace, ont été annoncés en quelques années et un réservoir d'hydrogène blanc en Lorraine détecté.

### La France, investisseur financier de la décarbonation :

Le rôle de la puissance publique est évidemment capital dans ce domaine et BPIFrance représente sans doute la pierre angulaire de la stratégie française pour développer et structurer des greentechs permettant d'atteindre les objectifs des différentes COP.

Ces investissements contribuent au développement d'un environnement industriel et financier, d'innovations, d'emplois, comprenant recherche fondamentale et recherche appliquée.

Dès lors, un avenir radieux s'ouvre-t-il à nous ? Hélas non, et les défis sont évidemment considérables et à la mesure des enjeux.



## **2/ Quels défis géopolitiques :**

La sortie des énergies fossiles au profit, en grande partie, de l'énergie électrique n'est pas sans conséquences géopolitiques évidentes. L'offensive politique et militaire russe en Afrique francophone, via la société de mercenaires Wagner, repose sur l'évidente recherche d'appropriation des richesses minières de ces pays, notamment en terres rares, utilisées pour les batteries électriques[1]. La simple volonté cynique de pillage ne doit cependant pas masquer l'intention très probable de la Russie de se placer une nouvelle fois comme un fournisseur incontournable de matières premières pour l'Occident, en plus du gaz, déjà largement utilisé comme moyen de pression, entre autres sur l'Allemagne. Redoutable moyens de pressions économiques, présents et futurs.

De même, la Chine dispose d'une grande quantité de terres rares sur son sol et elle ne se prive pas d'en user comme d'un levier pour développer son industrie, par exemple de panneaux solaires, au détriment des industriels européens.

En définitive, Russie et Chine se substitueraient aux monarchies du Golfe, comme producteurs et vendeurs d'énergies. Mais de considérables différences existent, qui pourraient significativement obérer les chances françaises de succès: les rapports de force diplomatiques, militaires et économiques seraient sans commune mesure avec les rapports actuels entretenus par la France avec les pays producteurs de gaz et de pétrole.



### 3/ Des défis industriels :

Deux éléments au moins sont à prendre en compte, dans le cas d'une réindustrialisation « verte » de la France : l'acceptabilité sociale et le coût économique.

L'acceptabilité sociale tient notamment au fait que l'ouverture de mines indiquées précédemment a un prix environnemental.

Se repose donc une question capitale, perdue de vue: le développement industriel, donc la pollution qu'il induit, est-il compatible avec les objectifs écologiques affichés par les pays industrialisés? L'obstacle est réel.

Le coût économique est également un obstacle à la réindustrialisation « verte » de la France: les ventes de voitures électriques en Europe ont fortement chuté en 2024 car elles sont trop chères pour de nombreux acheteurs. L'avenir de l'industrie française basée sur la sortie des énergies fossiles dépend donc, évidemment, des coûts de production. On peut supposer que le coût marginal des différents produits baissera avec le temps, mais il reste un obstacle pour le moment et pour un certain temps encore.

### 4/ Le défi financier :

Le compte rendu de la COP 28 souligne l'immense défi du financement de la sortie des énergies fossiles. Les efforts de BPIFrance, certes remarquables, ne peuvent être suffisants. Le monde financier français est encore trop frileux pour réinvestir dans l'industrie et contribuer à l'objectif affiché de la COP 28.

#### Nos recommandations en la matière :

Favoriser l'investissement par les gestionnaires d'actifs français dans des start-ups aidant à la transition énergétique pour renforcer la position industrielle française.





**Rejoignez le Cercle Orion !**

<https://cercleorion.com>

**La Revue Vision Orion - n° 4**

**Avril 2024**

Président du Cercle Orion : **Alexandre MANCINO**

Directrice des Publications : **Jonathan GALBRUN**

**Avec**

Gabriel GERVAIS, et Xavier DE CILIA